

# Débat D'Orientation Budgétaire 2024

Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
du lundi 19 février 2024



---

# Débat d'Orientation Budgétaire

## 2024

---

### **Sommaire**

- 1 - Exécution budgétaire 2023
- 2 - Budget de fonctionnement 2024
  - 2a - Recettes de fonctionnement
  - 2b -Dépenses de fonctionnement
- 3 - Endettement du C.C.A.S.
- 4 - Principaux projets 2024

# DOB 2024

Le CCAS a un budget autonome. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune.

Depuis le 01 janvier 2023, le CCAS de Fumel a adopté et mis en place la nomenclature budgétaire et comptable M57.

## I – Exécution Budgétaire 2023

			Prévu Budget Primitif	Réalisé	Taux d'exécution
<b>Budget général</b>	Section de Fonctionnement	Dépense	322 505.40	301 390.90	93.46 %
		Recette	322 505.40	337 096.07	104.53 %
		Excédent	/	35 705.17	/
	Section D'investissement	Dépense	22 863.33	22 842.90	99.91 %
		Recette	22 863.33	22 863.33	100.00 %
		Excédent	/	20.43	/

Fonctionnement : Un taux d'exécution des dépenses très correct et une plutôt bonne exécution des recettes.

## II – Budget de fonctionnement 2024 :

### 2a : Principales recettes de fonctionnement :

- La subvention communale est la principale recette : soit 118 087.67 € en 2023.
- La subvention (35 000 € en 2023) pour le fonctionnement de France Services va passer à 40 000 € en 2024.
- Le versement de l'ALT pour les logements temporaires (année 2023) : 11298,24 €.

### 2b : Principales dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel (baisse significative du fait du départ en retraite d'un agent), les charges à caractère général, les subventions, les frais financiers et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population.
- Les aides sociales facultatives qui se décomposent ainsi :
  - Aides d'urgence : 250 € en 2023, prévision 2024 : 3500 €.
  - L'aide alimentaire : distribution de Bons urgences de 20 euros. En 2023 : 981.34 € donc prévision pour 2024 : 1500 €.
  - Autres aides facultatives : 1598.32 € en 2023, prévision pour 2024 : 3000 €.

La situation économique entraîne une précarité des personnes et il est à craindre de nombreuses demandes de secours (bons alimentaires, secours exceptionnels...).
- Concernant les fluides (eau et électricité et compte tenu de l'occupation des logements temporaires ou de l'activité du foyer du 3e âge, la prévision budgétaire 2024 sera au même niveau que celle de 2023.
- La prise en charge, par le CCAS, des assurances (protection juridique, flotte automobile, assurance statutaire et RC) pour une somme de 9643.23 €.
- Suite à l'appel d'offres, la livraison des repas à domicile par l'hôpital de Fumel apporte toute satisfaction aux bénéficiaires. Le prix d'achat des repas reste, au 1er janvier 2024, à 7,037 €TTC. Le mode de fonctionnement de ce service est apprécié par les usagers.
- Le coût des actions (semaine bleue, ...) : 2629.61 € en 2023.
- Un montant de 5000 € est prévu, comme en 2023, en faveur des subventions accordées à diverses associations, Foyer 3ème Age, aides ménagères et caritatives.

### III – Endettement du CCAS :

Le montant d'endettement s'élève pour l'année 2024 à 31201.76 € (capital 23 822,04 € + intérêts 7 379.72 €) correspondant aux échéances de l'emprunt du Foyer du 3<sup>ème</sup> Age. Cet emprunt à taux fixe de 400 000 € a débuté le 20/06/2010 et doit se terminer le 20/12/2029.

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total de versement	Capital restant
2024	161 248,13	23 822,04	7 379,72	0	0	31 201,76	137 426,09
2025	137 426,09	24 967,02	6 234,74	0	0	31 201,76	112 459,07
2026	112 459,07	26 167,04	5 034,72	0	0	31 201,76	86 292,03
2027	86 292,03	27 424,73	3 777,03	0	0	31 201,76	58 867,30
2028	58 867,30	28 742,88	2 458,88	0	0	31 201,76	30 124,42
2029	30 124,42	30 124,42	1 077,38	0	0	31 201,80	0.00
Sous-total		183 977,70	34 434,66	0		218 412,36	
Total		183 977,70	34 434,66	0		218 412,36	

### IV – Principaux projets 2024 :

- Afin de lutter contre l'exclusion et l'isolement, le CCAS va poursuivre les actions (spectacle, cinéma, ...) à destination des aînés en partenariat avec le Club des 3 vallées.
- Le CCAS va poursuivre son soutien à l'activité des associations venant en aide à la population par l'attribution d'une subvention totale de 5000 €.
- Le CCAS viendra également en aide à la population en grande difficulté par le biais de différentes aides exceptionnelles. De même, une action de rénovation du logement urgence temporaire sera menée pour un montant maximum de 5000 €.
- Prévues pour 2023 et non mises en place en raison d'une réorganisation du prestataire, nous allons tenter de proposer une nouvelle aide afin de permettre à certains usagers de prendre le bus Fumel-Villeneuve pour consultation médicale au Pôle de Santé du Villeneuvois.
- De même, trois déplacements à Boé seront organisés avec le minibus du CCAS afin d'accompagner des usagers pour un bilan de santé effectué dans les locaux de la CPAM.
- Enfin, le CCAS participera à l'opération « Semaine Bleue » et organisera en novembre 2024 la troisième édition de la journée « Santé vous bien ».

\*\*\*\*\*